

# Les relations humains-animaux sauvages en lien avec la gestion des espaces protégés

## Contexte et constat

Une tendance à l'anthropisation croissante de certaines aires protégées se confirme actuellement, notamment dans les aires d'adhésion et certaines zones cœur des parcs nationaux de montagne. Dans certains cas, cette anthropisation menace les missions premières des parcs et tend à opposer les zones protégées et les surfaces dévolues à d'autres activités ; dans ce contexte, les chartes de parcs sont considérées par certains acteurs comme un frein au développement économique, amenant même des communes à refuser d'adhérer à la charte du parc, comme ce fut le cas en Vanoise.

La réforme de la gouvernance des parcs nationaux en 2006 a impliqué une participation accrue des représentants des collectivités territoriales et des personnalités à compétences locales dans les conseils d'administration des parcs. Ce processus en modifie les équilibres. Le retour du loup, et notamment les dégâts occasionnés dans les élevages ovins, a ainsi généré de fortes crispations chez certains acteurs locaux et conduit à des tentatives de remise en cause des équilibres établis entre conservation de la vie sauvage et activités humaines, allant jusqu'aux revendications de tirs de loups dans les cœurs de parcs et la séquestration des dirigeants du parc de la Vanoise en septembre 2015 par des éleveurs ovins. Tout ceci tend à aller à l'encontre d'un objectif de développement de sites de référence peu anthropisés ou de réserves intégrales.

Dans le même temps, parallèlement au retour, naturel (loup) ou provoqué (vautour fauve, vautour moine, gypaète barbu, castor), et au changement d'aires de distribution de plusieurs espèces emblématiques (chacal doré, pic noir, cigogne noire), se développe une aspiration croissante et argumentée de nombreux acteurs scientifiques, associatifs ou citoyens, en faveur du ré-ensauvagement<sup>1</sup>. Cette vision a donné naissance, en Europe notamment, à des initiatives de grande ampleur qui tirent avantage de la déprise agricole. Cette tendance, qui s'inscrit dans l'ambition générale d'un plus grand respect de la nature et de ses limites<sup>2</sup>, s'accompagne du souhait que soient transposées, dans les stratégies de gestion des espaces (protégés ou non), de nouvelles perceptions des rapports humains-nature plus favorables à la libre évolution des espèces sauvages. Sarrazin et Lecomte (2016) parlent ainsi d'une approche « évocentrique » de la biodiversité qui, idéalement, associerait à l'objectif de développement soutenable des populations humaines celui du respect du potentiel évolutif (au sens darwinien du terme) des animaux sauvages. Cela se traduit par une volonté de définir dans les zones protégées des espaces de libre évolution sans influence humaine, et, dans les espaces anthropisés, des espaces facilitant la circulation et l'évolution des espèces sauvages. Cela reviendrait à combiner deux stratégies : la séparation des espaces (« land sparing ») dédiés à la libre évolution des écosystèmes et des activités humaines dans certaines aires protégées et leur cohabitation (« land sharing ») à l'extérieur de ces aires protégées.

Les stratégies de gestion des aires protégées publiques évoluent donc aujourd'hui rapidement en raison de la dynamique spontanée des espèces, des regards différenciés des acteurs impliqués, de la pression de phénomènes écologiques non anticipés (retour du loup par exemple) et de l'évolution récente de la gouvernance des espaces protégés en France. S'affrontent aujourd'hui :

- les positions qui relèvent du concept de « nouvelle conservation », regroupant des scientifiques, des gestionnaires et des élus privilégiant la protection et la gestion de socio-écosystèmes remarquables

<sup>1</sup>Concept du « Rewilding », cf. Monbiot, 2014, Wurthner et al., 2014

<sup>2</sup>Martin JL., Maris V., Simberloff D., 2016

mêlant sur les mêmes territoires humains et animaux sauvages. Les stratégies de gestion favorisées depuis 2006 sont poursuivies et les situations de conflit entre certains usagers et animaux sauvages sont alors gérées en tenant compte en priorité des intérêts des humains, ceux-ci ayant façonné les paysages, remarquables objets de la protection.

- les positions qui relèvent de l'évocentrisme décrit plus haut et regroupant des scientifiques, des gestionnaires et des associatifs qui considèrent qu'en regard de l'intensité croissante des pressions qui s'exercent sur la biodiversité, il est aujourd'hui indispensable et urgent de laisser à la vie sauvage des espaces en libre évolution non soumis aux pressions et interventions anthropiques directes. Ces acteurs considèrent qu'il est donc nécessaire de repenser les stratégies de gestion de certaines aires protégées publiques et, plus généralement, de refonder les représentations et les modalités d'interactions entre les humains et le monde sauvage.
- la position intermédiaire regroupant les scientifiques et les gestionnaires qui considèrent que face au défi des changements globaux et en particulier du changement climatique, il est nécessaire de disposer de sites de références variés pouvant aller de réserves intégrales à la protection renforcée de certains socio-écosystèmes.

En regard de cette typologie des acteurs, une typologie des aires protégées françaises peut être établie en tenant compte de la diversité géographique et statutaire des aires protégées françaises publiques ou privées et des réglementations qui s'y appliquent. Ces aires protégées vont d'une protection stricte (des réserves intégrales incluses dans des parcs nationaux) jusqu'à des co-gestions (parcs naturels régionaux ou réserves de biosphère).

### **Quelles sont les évolutions possibles en France pour redonner plus d'espaces de libre parcours écologiques et évolutifs à la vie sauvage et mieux comprendre l'incidence des changements globaux sur la faune et la flore ?**

Sans remettre en cause les fondements conceptuels à l'origine de la stratégie générale de gestion des aires protégées en France et donc la priorité donnée à la protection de socio-écosystèmes particuliers, la crise actuelle de la biodiversité nous incite à redonner à la vie sauvage des espaces d'ampleur suffisante, où la présence et l'intervention humaines sont significativement réduites afin de favoriser les chances de survie de multiples constituants de la biodiversité, utilisés ou non par les humains.

Par ailleurs, la biodiversité est impactée par les changements globaux et notamment le changement climatique. Dans ce contexte, il est essentiel que la science puisse suivre les évolutions de biotopes et d'écosystèmes peu ou pas anthropisés ; ainsi que les trajectoires écologiques et évolutives des espèces et communautés associées. Les espaces protégés offrent en effet à la science l'opportunité de procéder à des suivis sur le long terme des dynamiques naturelles et des réponses des espaces et des espèces face aux pressions des changements globaux et notamment du changement climatique. Ils pourraient ainsi avoir vocation à être des sites ou des espaces de référence. Leur grande diversité en France offre théoriquement de nombreuses opportunités pour mettre en œuvre les suivis à long terme, à l'image des réserves intégrales établies dans le cœur de quelques parcs nationaux.

Enfin, la question des réserves intégrales peut poser problème lorsqu'elle correspond à l'appropriation par certains scientifiques de parties de nature, fermées à toute autre intervention que la leur. L'ouverture de ces zones n'est pas évidente, bien sûr, mais c'est sans doute l'un des moyens d'éviter cet écueil et, à condition que les visites soient bien organisées selon des parcours étudiés, à des horaires compatibles avec la vie des animaux et de la flore, d'éveiller l'intérêt du public pour le fonctionnement des écosystèmes. Différentes stratégies pour gérer l'accès des visiteurs restent à analyser (participation financière, réservations, etc.).

Prenant en compte ces objectifs, les questions suivantes peuvent être posées :

- Est-il possible techniquement, réglementairement et socialement de renforcer la protection et de réduire les interventions humaines dans certains cœurs de parcs nationaux, notamment ceux qui ne sont pas habités ? Est-ce pertinent, eu égard aux surfaces disponibles, aux impératifs écologiques de certaines espèces et communautés, et aux perturbations d'origine anthropiques déjà réalisées ?
- La multiplication des réserves intégrales, dans les parcs nationaux, envisagée par les Parcs nationaux de France (PNF) dans leur stratégie 2015-2025, est-elle une réponse crédible aux attentes présentées ci-dessus, notamment sur le plan écologique ?
- Le renforcement de la protection dans les cœurs de parcs ou réserves intégrales peut-il aller de pair avec une régulation plus forte de certaines espèces protégées dans les zones de conflit majeur avec les

humains (cas du loup par exemple) ? Cela fait-il sens en matière de fonctionnement des populations et d'objectif de préservation globale des espèces protégées ?

- Peut-on assimiler les réserves intégrales à des espaces de référence à vocation scientifique, et doit-on distinguer réserves intégrales et paysages en libre évolution<sup>3</sup> ? Les réflexions du conseil scientifique de PNF de 2012 peuvent à ce titre, servir de référence.
- Comment faciliter l'acceptation des réserves intégrales, et plus généralement de zones faisant l'objet d'une protection renforcée favorisant la libre évolution de la vie sauvage ?<sup>4</sup>
- Comment envisager l'accès du public à des espaces dédiés à la nature sauvage ?
- Comment favoriser le développement des réserves privées et en faire des acteurs significatifs de la protection de la vie sauvage en France ?
- Comment favoriser la mise en réseau des aires à fortes protection, publiques ou privées, et leur intégration dans les dynamiques européennes en cours ?

### Conclusion

Face à l'accroissement des pressions d'origine anthropique sur les paysages, le CSPNB considère

- qu'il est urgent de repenser certains aspects de la gestion des aires protégées en France pour laisser plus d'espace à la dynamique naturelle de la vie sauvage ;
- que les espaces protégés ont vocation à devenir des sites de références privilégiés pour la recherche scientifique dans le contexte du changement climatique ;
- que la stratégie nationale de conservation de la biodiversité doit prendre en compte des visions émergentes ayant pour ambition de réduire l'impact humain sur les dynamiques écologiques et évolutives des composants non-humains de la biodiversité.

### Bibliographie

- Martin JL., Maris V., Simberloff D., 2016. The need to respect nature and its limits challenges society and conservation science, *PNAS* 113, 22 : 6105-112
- Monbiot G., 2014. *Feral, Rewilding the land, the Sea and Human Life*. U. of Chicago Press, 319pp.
- PNF, 2015. Résumé de la stratégie scientifique 2015-2025 du réseau des parcs nationaux français. Parcs nationaux de France. Montpellier, 10p.
- Sarrazin F., Lecomte J., 2016. Evolution in the Anthropocene. *Science* 351 : 922-923.
- Wurthner G., Crist E., Butler T. (eds), 2014. *Keeping the wild, Against the domestication of Earth*. Island Press, 271pp.

<sup>3</sup> Sur ces questions il y a plus généralement une réflexion à mener, ou approfondir, sur les distinctions entre réserves intégrales, espaces en libre évolution, forêts anciennes, îlots de senescences, zones de déprise agricole et les notions de naturalité, de sauvagerie (J. Delord) et de tiers paysage (G. Clément) etc. Cela doit inclure le type de gestion ou de non gestion mis en place à un instant *t*, mais aussi un regard sur l'histoire passé de gestion de ces espaces.

<sup>4</sup>Laisser vivre et évoluer les non humains au-delà de nos intérêts propres n'est, à y bien réfléchir, pas un retour en arrière, mais bien une nouveauté à l'échelle évolutive (Sarrazin et Lecomte, 2016).